

Communiqué de presse, 27 juin 2008

Que préconisent les professionnels du solaire pour le marché français ?

À l'occasion du colloque national « Vers un développement durable de la filière photovoltaïque en France » organisé par l'Association Européenne de l'Industrie Photovoltaïque (EPIA) et l'ensemble des acteurs français du secteur à Aix-Les-Bains (Savoie), les professionnels proposent des solutions concrètes pour permettre à la France de faire démarrer réellement son marché, à l'instar de ses voisins européens tels que l'Allemagne ou l'Espagne.

En 2007, le marché français du photovoltaïque atteignait 35 megawatts (MW), contre 2 200 MW en Europe, dont 50 % en Allemagne. Depuis 2006, la France s'est dotée de tarifs d'achat de l'électricité photovoltaïque intéressants, mais en favorisant essentiellement les produits intégrés au bâtiment et en laissant de côté les installations plus simples (ex : posés sur bâtiments), ce dispositif ralentit le développement de la filière. De plus, les temps et contraintes de connexion au réseau constituent également un frein considérable. Au 31 mars 2008, 70 MW de systèmes photovoltaïques étaient en attente d'autorisation, tandis que seuls 2 MW ont été autorisés au premier trimestre 2008.

Afin de permettre un développement progressif et ambitieux du marché en France, les professionnels du solaire ont rappelé au cours du colloque leurs revendications :

1/ Révision de la Programmation Prévisionnelle des Investissements (PPI)

Révision des objectifs de la PPI à un niveau permettant de favoriser le développement d'une industrie nationale du photovoltaïque : 1 100 MW en 2012 et 7 000 MW en 2020.

2/ Elargissement des tarifs d'achat

- Pour les systèmes intégrés au bâti : maintien de la structure et du niveau (0,57 €/kWh) actuels du tarif pour le bâtiment, ainsi que des critères d'éligibilité à la prime d'intégration ;
- Pour les systèmes non-intégrés au bâti : introduction d'un tarif d'achat à 0,45 €/kWh ;
- Pour les systèmes posés au sol : réajustement du tarif de base (à hauteur de 0,38 €/kWh) pour permettre le développement maîtrisé de projets de centrales (jusqu'à 2 000 MW) ;
- Maintien d'un système de soutien adapté en outre-mer ;
- Maintien du crédit d'impôt pour les installations destinées aux particuliers ;

3/ Simplification des procédures administratives

- Simplification des procédures administratives par la création d'un guichet unique de traitement de toutes les démarches ;
- Renforcement des mesures actuelles favorables au photovoltaïque dans les codes de la construction et de l'urbanisme.

Le colloque national du Photovoltaïque a réuni plus de 500 professionnels. Il était organisé par EPIA en partenariat avec l'ADEME, Institut National de l'Energie Solaire (INES), le Syndicat des Energies Renouvelables, ENERPLAN, HESPUL, avec le soutien du Conseil Général de Savoie, la Région Rhône Alpes, l'agence économique de Savoie, la ville d'Aix les Bains. Il ouvre le Solar Event, événement grand public qui se déroule du 27 au 29 Juin à Savoie Technolac.

Pour en savoir plus : <http://www.epia.org/index.php?id=202>

Rappelons qu'EPIA (European Photovoltaic Industry Association) représente plus de 170 entreprises du secteur solaire photovoltaïque soit 95 % de l'industrie photovoltaïque européenne, depuis la production de silicium, de cellules et de modules jusqu'au développement des systèmes de production. www.epia.org

Contacts presse :

Christel Leca : 04 78 45 75 49 ou christel@leca.fr

Marie Latour, Epia : +32 (0)2 400 10 13 ou m.latour@epia.org